



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 119831

Texte de la question

Après le succès qu'ont constitué les Premières Rencontres internationales sur la mémoire organisées à Paris, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants quelles sont les actions de mémoire partagée qui ont été réalisées, mises en oeuvre ou sont envisagées avec le Maroc.

Texte de la réponse

Les premières rencontres internationales sur la mémoire partagée, organisées à Paris en octobre 2006, ont été une grande réussite en permettant, pour la première fois, le rassemblement, dans une même enceinte, d'une part, de représentants civils et militaires et de témoins de vingt-quatre pays liés à la France par la mémoire combattante et, d'autre part, de jeunes générations appelées à tirer des enseignements de l'histoire des conflits du XXe siècle. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que le Maroc, représenté par le Haut Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération (HCAR), est signataire, depuis février 2004, d'un accord de mémoire partagée. Une aide technique est apportée depuis de nombreuses années aux diverses institutions de mémoire du Maroc, tant en matière d'histoire militaire que de développement de ses musées. Le Maroc est très intéressé par le développement d'une mémoire croisée des événements de son histoire récente.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119831

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2290

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4429